



## Responsabilité fuite canalisation d'une autre copropriété

-----  
Par victor21

Bonjour,

Je possède un garage en sous-sol (construction récente) géré par un syndic. Au dessus de ce garage, se situe un immeuble d'habitation constituant une autre copropriété (totalement indépendante de celle du garage). Un tuyau d'évacuation de l'immeuble d'habitation passe dans le garage. Ce tuyau présente un fuite et à provoquer des dégâts. Le tuyau coupable est en apparent, au plafond du garage.

Nous avons un début de litige pour savoir quelle assurance est censée intervenir :

- celle de la copro qui gère le garage (la fuite est dans ses locaux),
- celle de la copro de l'immeuble d'habitation au dessus

Si vous avez une réponse claire à cette question, je suis preneur :)

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

C'est l'assurance de la victime qui l'indemnise, et se retourne ensuite vers l'assureur du responsable.

Aucune assurance ne paye les réparations de la fuite.